

PR — ANNEXE P

TENUE VESTIMENTAIRE DES OFFICIELS

La tenue vestimentaire de l'officiel doit projeter une image d'élégance et de professionnalisme. Celle-ci est prescrite au code FIG et s'applique pour toutes les compétitions provinciales et plus, sanctionnées par GYMQC. Pour les compétitions régionales, le code vestimentaire est légèrement adapté.

GAF GAM STR GR ACRO	Il n'y a pas d'uniforme fourni par GYMQC. <u>Haut :</u> Chemisier de couleur blanc Veston bleu marine uni dont la longueur doit être entre la taille et la mi-cuisse (Circuit régional : Veston optionnel mais fortement recommandé). Cravate pour les hommes (Circuit régional : optionnelle) <u>Bas :</u> Jupe ou pantalon bleu marine uni (jeans et/ou legging interdits). La longueur de la jupe doit être au niveau du genou Collants de couleur unie (couleurs vives interdites) <u>Chaussures :</u> Souliers fermés foncés Non permis : bottes extérieures, sandales, mules, talons aiguille, espadrilles avec gros logo
PK	<u>Haut :</u> Polo fourni par GYMQC. <u>Bas :</u> Short, jupe ou pantalon noir ou bleu marine (jeans interdits). Collants de couleur unie (couleurs vives interdites) <u>Chaussures :</u> Souliers fermés de type espadrilles <u>Logo, etc.:</u> Aucune publicité ou message n'est permis. Le logo de la compagnie du vêtement ne doit pas excéder un total de 25cm².

NOTE IMPORTANTE :

Tout officiel dérogeant à la réglementation du code vestimentaire sera avisé verbalement sur place par le juge en chef de compétition. Après deux avis verbaux, le retrait du panel de juge est possible.